

## DEMANDE DE PRIMES DÉVELOPPEMENT DURABLE

### *DÉPLACEMENTS DOUX*

#### RAPPEL DU RÈGLEMENT :

Dans le cadre de la politique Développement Durable de la Ville de La Madeleine et de son Plan de Déplacements Doux, par délibération n°8/1 en date du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre son dispositif d'aides en favorisant l'utilisation du vélo par les Madeleinois (propriétaires occupants, locataires et associations madeleinoises) et les agents municipaux.

#### TYPES D'AIDES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Type d'aide	Montant	Critères d'éligibilité de la prime	Délais entre les demandes
Antivol en U	50% maximum, limité à 25 €	Seuls les antivol en U sont subventionnables. La facture devra indiquer clairement le type d'antivol ou, à défaut, les références précises du produit. Le calcul de la prime est effectué sur le coût global du matériel.	2 ans à raison de 4 demandes par foyer (1 demande par agent)
Kit d'éclairage pour vélo	50% maximum, limité à 20 €	Ce kit devra est constitué d'une lumière avant de couleur jaune ou blanche et d'une lumière arrière rouge.	5 ans à raison de 4 demandes par foyer (1 demande par agent)
Casque	50% maximum, limité à 20 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le calcul de la prime est effectué sur le coût global du matériel.</li> </ul>	5 ans à raison de 4 demandes par foyer (1 demande par agent)
Achat d'un porte-bébé pour vélo	50% maximum, limité à 25 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le calcul de la prime est effectué sur le coût global du matériel.</li> <li>Les porte-bébés avant et arrière sont éligibles à la prime.</li> </ul>	5 ans à raison de 2 demandes par foyer (1 demande par agent)
Vêtements contre la pluie	50% maximum, limité à 30 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le calcul de la prime est effectué sur le coût global du matériel.</li> <li>Les vêtements subventionnables sont les ponchos/capes destinées à l'utilisation du vélo ou un équipement complet (veste et pantalon imperméable).</li> </ul>	5 ans à raison de 4 demandes par foyer (1 demande par agent)

Type d'aide	Montant	Critères d'éligibilité de la prime	Délais entre les demandes
Sacoche pour vélo	50% maximum, limité à 20 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le calcul de la prime est effectué sur le coût global du matériel.</li> <li>La prime est délivrée uniquement pour une sacoche de grande contenance (hors sacoche pour guidon et selle).</li> </ul>	5 ans à raison de 4 demandes par foyer (1 demande par agent)

### **PIÈCES À FOURNIR :**

- Le présent formulaire de demande de prime signé, dûment rempli, comprenant les coordonnées complètes du demandeur (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail) ;
- La facture acquittée au nom, prénom et adresse du demandeur précisant l'achat ou les achats effectués) ;
- Pour les propriétaires occupants ou locataires : un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;  
Pour les agents : tout document justifiant de l'activité effective à la date de la demande ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur.

Au regard de l'engagement de la Ville en faveur du Développement Durable, le dossier devra être déposé dans un délai de 6 mois, la facture faisant foi, par voie dématérialisée à l'adresse e-mail suivante : [developpement-durable@ville-lamadeleine.fr](mailto:developpement-durable@ville-lamadeleine.fr). A défaut, en cas d'incapacité à utiliser ce mode de transmission, le dossier papier pourra être déposé en mairie.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Propriétaire occupant     Locataire     Association madeleinoise     Agent municipal

Téléphone : ..... E-mail : .....

Le soussigné(e)

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus, avoir pris connaissance du règlement municipal d'aides en matière de développement durable,

- accepte de recevoir la notification de prime à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus, sauf exceptionnellement en absence d'adresse e-mail,

- s'engage à utiliser le matériel subventionné pour un usage autre que des activités de loisir exclusivement,

- demande à bénéficier de la prime au Développement Durable de Ville de La Madeleine, et certifie remplir les conditions énumérées ci-dessus pour l'achat ou les achats suivant(s) :

Antivol en U.

Nombre : .....

Kit d'éclairage pour vélo

Nombre : .....

Casque

Nombre : .....

Porte-bébé pour vélo

Nombre : .....

Vêtement contre la pluie

Nombre : .....

Sacoche pour vélo

Nombre : .....

Le .....

SIGNATURE :

**N.B. :**

*Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales, en particulier pour faux sur la base de l'article 441-1 du Code Pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public un avantage indu (sanctions encourues : trois ans d'emprisonnement et quarante-cinq mille euros d'amende).*

*Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le demandeur dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.*

**Pour tous renseignements :**

Service Développement Durable - 03.20.12.79.75 - developpement-durable@ville-lamadeleine.fr